

B1

L'ancien notaire de Seigneury de Beauport noble dame
 des unges en la nouvelle France, sous signé Regidam curie beauport
 et de sonne le bas nomme son Compars le sieur noel mais leu
 tra bitant du dit Beauport, et loise ma le sa femme la femme de luy
 bien et demour a l'horiz a l'effort des premisses y celles au paraveus
 vance des feu Touchin gagnés vivans la bitant de la mesme Seigneury
 et habités Et luy Justice par acte de luy premisses admirant de qu'elle
 en date du vingt huitième jour de May six cent quatre vingt quinze
 au par de sonner et biens de Jean Estienne, et Genevieve gagnés les dits
 Effa de son mariage avec le dit feu gagnés D'une part a le dit Genevieve
 gagnés son fils Estam en age de majorité approuvé en luy qu'il se de luy
 D'autre part, les quels par luy ont obtenu ce bon fesse au dit fait et
 accorde indue ce qui suit cest a sçavoir que le dit gagnés Estam
 praveus alage de majorité comme dit est a Requis des luy l'union
 un mois, le dit sieur maillois et meure, sa femme ses biens prave a meure
 indiffé de luy rendre l'argent des biens de luy Communément qui a Epi
 l'indie le dit d'effort Touchin gagnés et elle dit meure ses prave et
 meure, les quels ayant bien voulu de luy bon que ce de l'ont luy rendre
 le dit Compars a l'union et sans luy luy avoir mis en luy les mains
 l'union de luy dit Communément avec fins de l'union et l'union
 Compars attende que les Rendans non voulu, ny prave de luy faire prave
 aucune nourriture, portion, habit, l'union, ny aucune autre chose
 qui prave diminuer le fond des biens qui est d'effort meure l'union
 au moins qu'il ne luy en demande de l'union au luy. Revenu prave
 jouissance, si que le dit sieur maillois, et sa femme luy offre luy
 prave ce qui prave luy Revenu de tout le contenu au dit l'union
 fait par le dit notaire le premier jour de may mil six cent quatre
 vingt quinze clos et signé en la prave de luy dit que de le l'union
 les dettes prave de l'union, le dit l'union Estam Communément, avec l'union
 de l'union et calculés le dit l'union montant en tout l'union en l'union
 prave a l'union Justice l'union le l'union Compars et l'union de l'union
 de l'union de l'union l'union, sur laquelle de l'union elle de l'union l'union
 cinquante deux l'union, au l'union l'union de l'union de l'union l'union
 neuf l'union l'union dix huit l'union, de l'union l'union de l'union l'union
 vingt neuf l'union prave le dit l'union, Estienne, et Genevieve gagnés qui
 a l'union la l'union de l'union l'union l'union qu'il a l'union de l'union
 dit l'union prave l'union et prave l'union a luy Estienne et Genevieve l'union de l'union
 feu gagnés son prave l'union prave les l'union que prave le l'union l'union

